

CCPRO – COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

Présentation brève et synthétique, retraçant les informations financières essentielles, destinées à l'information des citoyens (art L 2313-1 du CGCT).

1) Quelques notions de la comptabilité publique :

Chaque année, les Collectivités Territoriales doivent procéder au vote des divers documents administratifs financiers comme les Compte de Gestions (CG), les Comptes Administratifs (CA) et le Budgets Primitifs (BP).

La comptabilité publique a établi la règle de séparation de l'ordonnateur (ici le représentant de la Collectivité, le Maire ou le Président) et du Trésorier (le comptable public) afin de garantir la séparation des pouvoirs. Ainsi le Comptable public a un regard sur la bonne imputation des écritures comptables mais pas sur l'opportunité des dépenses ou recettes.

La comptabilité publique doit répondre aux cinq principes essentiels suivants :

- L'annualité : Un budget est calqué sur une année civile soit du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année en cours.
- L'unicité : tout budget doit être retracé dans un document unique.
- L'universalité : l'ensemble des recettes couvre l'ensemble des dépenses. Pas d'affectation de recettes à une dépense précise sauf rares exceptions.
- La spécialité : les crédits sont tous fléchés sur des opérations ou objets bien identifiés.
- La sincérité : Toutes les inscriptions budgétaires doivent refléter la réalité et donc l'exactitude.

Les CG sont la retranscription des écritures passées par le Trésorier. Elles doivent être en absolue concordance avec les écritures passées par la Collectivité sur chaque compte budgétaire. Ils doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les CA sont la retranscription des écritures passées par l'Intercommunalité. Ils doivent être en concordance avec les écritures du CG. Lors du vote des CA, le Président quitte la séance et la Présidence afin que l'assemblée délibérante lui donne quitus de sa gestion passée. Ils doivent être votés au plus tard le 30 juin de l'année N+1.

Les Budgets Primitifs sont l'expression des besoins de la Collectivité en matière financière. Ils doivent être équilibrés tant en recettes qu'en dépenses mais aussi à l'intérieur des sections de fonctionnement et d'investissement.

La section de fonctionnement regroupe les recettes et dépenses courantes comme la fiscalité, les dotations de l'Etat, les redevances ainsi que les dépenses liées au fonctionnement courant d'une Collectivité (énergie, consommables, contrats, subventions aux associations etc...);

La section d'investissement regroupe les lignes budgétaires apportant une plus-value à l'Intercommunalité comme l'acquisition de terrains ou bâtiments, les constructions ainsi que l'achat de véhicules ou matériels pour les plus significatifs. Cela vient compléter l'inventaire de l'Intercommunalité qui est le reflet de ce qu'elle possède.

2) Eléments de contexte : Economique, social, budgétaire, évolution de la population :

La crise sanitaire d'ampleur mondiale que nous traversons depuis le début de l'année 2020 dépasse le cadre sanitaire pour s'étendre aujourd'hui aux sphères politiques et économiques. Ainsi les impacts économiques sont apparus tel que la forte chute du baril de pétrole à -37 dollar le baril le 20 avril ou encore un taux de chômage record pour les Etats-Unis avec 20 millions de chômeurs supplémentaires pour le seul mois d'avril.

Afin de lutter contre cette crise sans précédent, la Commission Européenne à, quant à elle, débloqué 750 milliards d'euros en faveur de ses pays membres. Les gouvernements et les banques centrales sont intervenus pour soutenir l'économie pendant la période de confinement.

Les différents dispositifs de soutien à l'économie mis en place se sont montrés efficaces et ont permis aux économies occidentales de limiter certains effets de la crise et notamment l'impact social.

En Europe, le chômage n'a, ainsi, augmenté que de 0,6% contrairement aux Etats Unis ou il a été multiplié par quatre à cause d'absences de mesures sociales.

Pour 2020, la récession économique devrait être de 8,7% en France, 7,9% en zone Euro, 3,8 % pour les Etats-Unis alors que la Chine connaîtrait sa plus faible croissance depuis 40 ans à 1,8%. Au niveau mondial le PIB est attendu avec un recul de 4,5%.

Sur le plan local, nous pouvons constater l'accroissement d'une certaine pauvreté liée à un manque de travail sur le bassin Orangeois (pour cause de manque d'entreprises et de crise COVID19) conjugué à l'augmentation du coût de la vie et la baisse du pouvoir d'achat.

La population intercommunale croît lentement, ce qui convient parfaitement à la politique mis en place par la gouvernance à savoir un territoire à taille humaine et où il fait bon vivre. La politique budgétaire vise à continuer la maîtrise de la fiscalité locale afin de préserver un maximum de pouvoir d'achat à notre population.

3) Exécution du budget 2020 :

L'exécution budgétaire 2020 a permis de réaliser un excédent de fonctionnement de 4,35 M€ contre 3,09 M€ en 2019 et un excédent d'investissement de 1,98 M€ (contre un déficit d'investissement de 3,74 M€ en 2019) auquel il convient d'ajouter les restes à réaliser pour un total de 3,06 M€ soit un résultat déficitaire de l'année 2020 à **-1,22 M€**.

En reprenant les résultats cumulés des années antérieures on obtient un excédent de fonctionnement de 4,05 M€ (contre 8,76 M€ en 2019) et un excédent d'investissement de 1,85 M€ (contre un déficit d'investissement de 2,08 M€ en 2019) qui ne suffit pas à financer les 3,06 M€ de restes à réaliser.

Dans une Intercommunalité terminant sa quatrième année à 5 communes (suite aux départs de Bédarrides et Sorgues), la priorité du budget 2020 était une bonne réalisation de travaux d'investissement grâce à la stabilisation des dépenses de fonctionnement et l'optimisation des recettes si tant est cela restait encore possible.

L'exécution 2020 remplit ses objectifs mais laisse apparaître une fragilité grandissante quant au niveau de son financement. En effet, le total des deux excédents cumulé est passé de 6,7 M€ en 2019 à 2,84 M€ en 2020 (en tenant compte des restes à réaliser). Il paraît, dès lors, difficile d'envisager l'avenir avec sérénité, d'autant plus que notre épargne nette a, elle aussi, fortement chuté passant de 3,45 M€ en 2019 à 0,55 M€ en 2020.

Un effort de baisse de 10% des Attribution de Compensation a été demandé aux communes, mais malheureusement une des communes n'a pas accepté rendant caduque les efforts consenties par les quatre autres communes.

Zoom sur la fin du pacte financier de 2016 :

L'intégration d'Orange à la Communauté de Communes des Pays de Rhône et Ouvèze le 1^{er} janvier 2014 a permis de mettre en avant un certain nombre d'incohérences qui ne permettait pas d'attribuer à Orange son Attribution de Compensation (AC) définitive si cette commune était traitée comme les autres.

Dès lors sous l'impulsion d'Orange et Sorgues, un pacte financier visant à régulariser cette situation a été travaillé. Le collège des Maires a, par ailleurs, souhaité un plus grand retour financier vers les Communes. Ainsi, le pacte financier de 2016 a vu le jour et peut se résumer comme suit :

- Fixation définitive de l'Attribution de Compensation de la ville d'Orange ;
- Solidarité des communes les plus « riches » vers les plus « pauvres » ;
- Retour financier accrue vers les communes membres ;
- Mise en place d'enveloppes travaux dédiées aux communes (la moitié du montant total reste à la CCPRO alors que la seconde moitié est reversée à la commune dans son AC avec possibilité pour celle-ci d'abonder son enveloppe travaux de ce même montant ;
- Définition des travaux supportés par les enveloppes ou par les fonds propres de la CCPRO.

Il est à noter que ce pacte financier était valable jusqu'aux élections municipale de 2020 et qu'il convient désormais de fixer les conditions de son renouvellement, de son évolution ou de son abandon. Malheureusement une commune ne veut pas revoir ce pacte qui favorisait très largement un retour financier important vers les communes. Cela met en péril la santé financière de l'intercommunalité qui devra trouver des solutions pour continuer à fonctionner correctement.

4) Ressources et charges des sections de fonctionnement et d'investissement :

COMPTE ADMINISTRATIF 2020 BUDGET PRINCIPAL CCPRO

CCPRO	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2020	10 239 855,65 €	12 215 832,79 €	29 443 544,61 €	33 789 480,55 €	39 683 400,26 €	46 005 313,34 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2020	/	1 975 977,14 €	/	4 345 935,94 €	/	6 321 913,08 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2019	130 694,99 €	/	2 293 135,73 €	2 000 000,00 €	423 830,72 €	/
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2020	/	1 845 282,15 €	/	4 052 800,21 €	/	5 898 082,36 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2019 BUDGET PRINCIPAL CCPRO

CCPRO	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2019	8 771 174,79 €	5 033 322,94 €	27 438 758,95 €	30 530 685,63 €	36 209 933,74 €	35 564 008,57 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2019	3 737 851,85 €	/	/	3 091 926,68 €	645 925,17 €	/
RÉSULTATS REPORTÉS 2018	/	3 607 156,86 €	/	5 667 443,12 €	/	9 274 599,98 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2019	130 694,99 €	/	/	8 759 369,80 €	/	8 628 674,81 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2018 BUDGET PRINCIPAL CCPRO

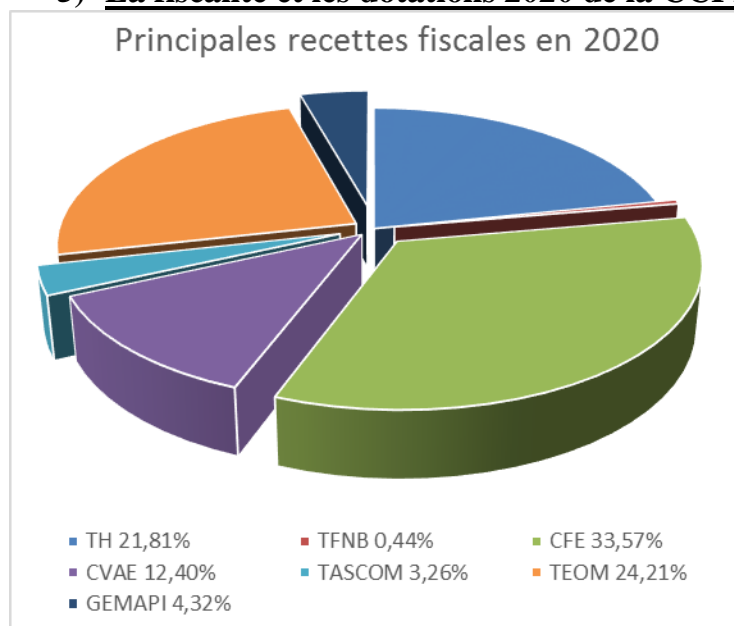
VILLE ORANGE	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAL DEUX SECTIONS	
	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS	DÉPENSES OU DÉFICIT	RECETTES OU EXCÉDENTS
OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2018	11 767 582,59 €	12 236 135,66 €	26 558 773,11 €	30 476 980,71 €	38 326 355,70 €	18 240 845,05 €
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2018		468 553,07 €		3 918 207,60 €		4 386 760,67 €
RÉSULTATS REPORTÉS 2017		3 138 603,79 €		2 565 974,29 €		5 704 578,08 €
RÉSULTATS CLÔTURE DÉFINITIFS 2018		3 607 156,86 €		6 484 181,89 €		10 091 338,75 €

La lecture des comptes administratifs 2018 à 2020 (sans prise en compte des Restes à Réaliser) laisse apparaître une baisse de l'excédent cumulé des deux sections passant de 10,09 M€ en 2018 à 5,90 M€ en 2020.

Notre excédent cumulé s'est considérablement réduit du fait de recettes atones et de dépenses de fonctionnement en hausse en particulier sur le chapitre 011 des charges à caractères général autrement dit des charges liées à notre fonctionnement courant (eau, fournitures, carburant, prestations de services, ramassage et traitement des ordures ménagères...).

La constance de cette baisse laisse présager des difficultés financières si aucune mesure n'est prise pour contrer ce phénomène. Pour ce faire, la nouvelle gouvernance réfléchit aux mesures adéquates dont certaines seront incluses dans le BP 2021.

5) La fiscalité et les dotations 2020 de la CCPRO :



Augmentation de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagère (TEAOM) de 4,2 points

Taxe	2017	2018	2019	2020	2021
Taxe d'Habitation	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%
Taxe Foncière Bâtie	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taxe Foncière Non-Bâtie	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères hors Orange	11,10%	10,20%	10,20%	10,20%	14,40%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Orange	9,63%	10,20%	10,20%	10,20%	14,40%
Contribution Foncière des Entreprises	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%

7) Montant du budget consolidé : (Budget Principal & Budgets Annexes : Eau, Assainissement, Granges Blanches II, Prestations de Services, SPANC)

SENS / SECTION	Crédits ouverts	Réalisation	Restes à Réaliser au 31/12/2020
Investissements			
Dépenses	27 739 626 €	16 742 290 €	6 077 202 €
Recettes	27 739 626 €	17 832 819 €	1 705 523 €
Fonctionnement			
Dépenses	41 428 646 €	35 546 000 €	
Recettes	41 428 646 €	38 440 116 €	
Total des deux sections			
Dépenses	69 168 272 €	52 288 290 €	6 077 202 €
Recettes	69 168 272 €	56 272 935 €	1 705 523 €

8) Crédits d'investissement pluriannuels :

DENOMINATION DE L'AP/CP	RECETTES / DEPENSES	MONTANT AP TTC en	Réalisation des AP/CP				
			Réalisé au 31/12/2020	CP 2021	CP 2022	CP 2023	CP 2024
REQUALIFICATION DU SECTEUR GARE A COURTHEZON	Dépenses	1 811 704,88 €	482 277,16 €	540 672,71 €	788 755,01 €		
	Recettes	776 001,96 €	0,00 €	332 258,00 €	151 200,00 €	292 543,96 €	
POLE ECHANGE MULTIMODAL A ORANGE	Dépenses	10 891 494,34 €	3 800 312,84 €	840 000,00 €	6 251 181,50 €		
	Recettes	2 578 748,21 €	757 596,26 €	549 989,62 €	1 271 162,33 €		
REQUALIFICATION BD DALADIER ORANGE	Dépenses	5 580 000,00 €	29 820,00 €	360 000,00 €	1 860 000,00 €	1 860 000,00 €	1 470 180,00 €
	Recettes	567 710,00 €	0,00 €	146 000,00 €	421 710,00 €		
RESTRUCTURATION AVENUE ARGENSOL A ORANGE	Dépenses	4 380 000,00 €	1 282 040,55 €	3 097 959,45 €			
CREATION D'UN PARKING A CHATEAUNEUF-DU-PAPE	Dépenses	304 427,78 €	294 237,33 €	Terminé			
	TOTAL DEPENSES	22 967 627,00 €	5 888 687,88 €	4 838 632,16 €	8 899 936,51 €	1 860 000,00 €	1 470 180,00 €
	TOTAL RECETTES	3 922 460,17 €	757 596,26 €	1 028 247,62 €	1 844 072,33 €	292 543,96 €	

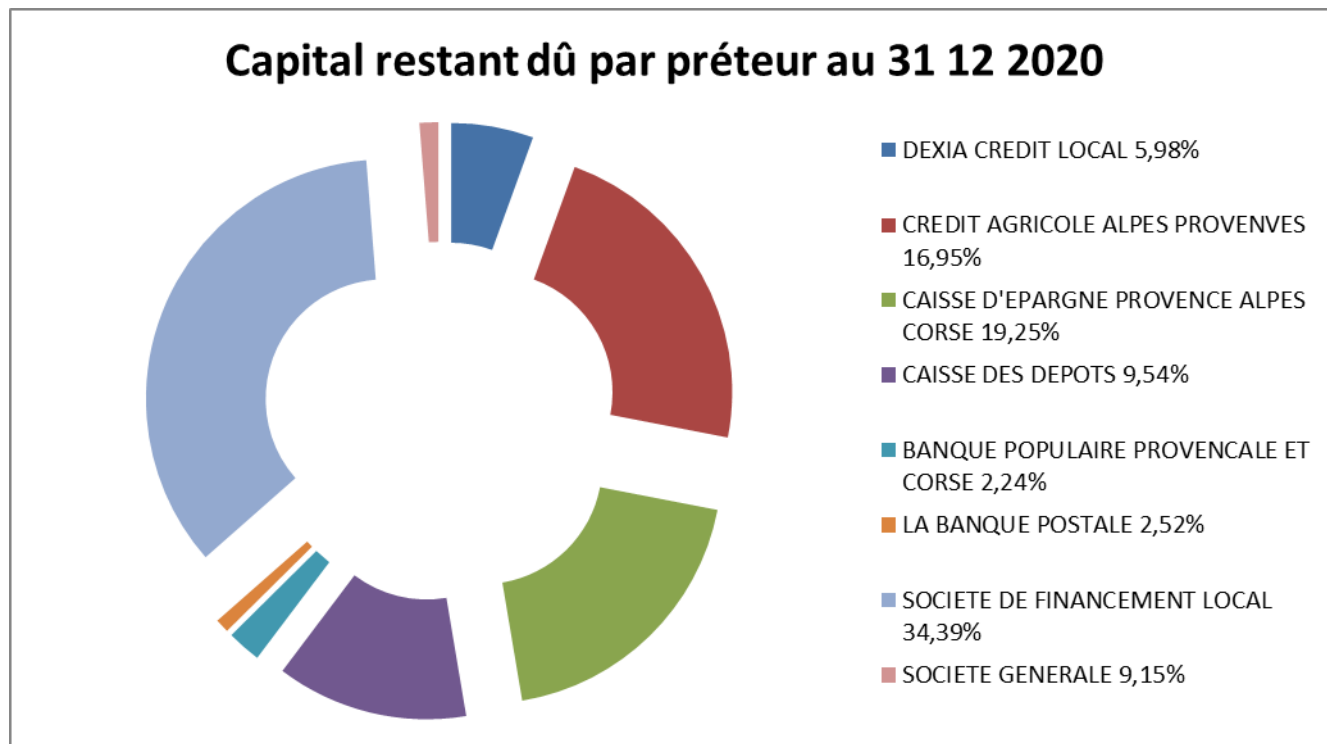
9) Niveau des épargnes et capacité de désendettement :

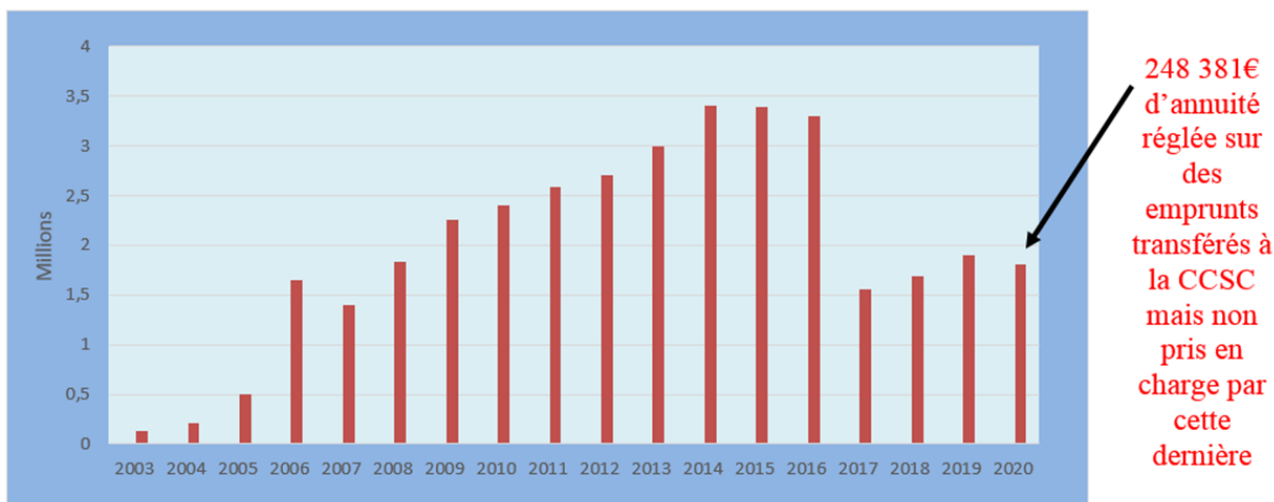
	2015	2016	2017	2018	2019	2020	Différence entre 2020 et 2019
Epargne Brute	11 684 617 €	7 170 438 €	4 611 326 €	6 012 465 €	5 290 525 €	2 353 540 €	-55,51%
Epargne de Gestion	12 876 562 €	8 415 592 €	5 162 844 €	7 031 390 €	5 884 360 €	3 027 903 €	-48,54%
Epargne Nette	9 767 754 €	5 164 022 €	3 581 374 €	4 169 890 €	3 447 950 €	548 013 €	-84,11%

La lecture du tableau ci-dessus laisse apparaître une baisse préoccupante de nos épargnes. L'épargne nette, en particulier, souligne le peu de ressources disponible pour l'investissement une fois la dette payée.

Cela provient de la hausse de nos dépenses de fonctionnement (pour répondre à de nouvelles contraintes réglementaires) conjugué à la stagnation de nos recettes de fonctionnement. Sans action de notre part, l'investissement se réduira à néant et fera de notre intercommunalité une coquille vide qui reverse bien plus que la moyenne à ses communes membres.

10) Niveau d'endettement de la collectivité :





Le départ des communes de Bédarrides et Sorgues a eu pour conséquence, de leur part, d'effectuer un recours gracieux auprès du Préfet, visant à contester la part de dette leur revenant (malgré deux délibérations prises en ce sens et non contestées dans les délais règlementaires). Ainsi, notre Intercommunalité règle 584 540 € annuel pour des emprunts qui devraient logiquement être supportés par la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat. 2021 marquera le transfert définitif des parts d'emprunts réaffectées par le Préfet entre la CCPRO et la CCSC.

L'histogramme ci-dessus permet de visualiser la part de capital restant dû revenant à la Communauté de Communes des Sorgues du Comtat (CCSC) qui représente près d'un quart de notre dette restante. Il indique aussi la répartition entre structure de taux.

Après avoir progressée chaque année avant l'arrivée d'Orange, la dette a légèrement régressé avant d'être pratiquement divisée par deux, suite au départ de Sorgues et Bédarrides le 1^{er} janvier 2017 (histogramme de droite). Depuis 2017, l'annuité connaît une tendance à la hausse suite à la réalisation d'emprunts nécessaires aux gros dossiers en cours de réalisation (achat du siège Orangeois, Pôle d'Echange Multimodal et Points d'Apports Volontaires pour les ordures ménagères).

11) Capacité de désendettement :

La capacité de désendettement est de 5,97 années contre 3,49 années en 2019. En clair, il faudrait 6 ans pour rembourser la totalité de notre dette en y consacrant toute l'épargne brute annuelle de l'intercommunalité.

Elle se calcule comme suit : Encours de la dette / Epargne brute.

L'épargne brute est la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement.

Une collectivité doit faire attention lorsqu'elle atteint 8 années pour son désendettement sans dépasser 12 années.

12) Niveau des taux d'imposition :

Evolution des taux de fiscalités votés par la CCPRO depuis 2013

Taxe	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Taxe d'Habitation (TH)	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%	8,28%
Taxe Foncière Bâtie (TFB)	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Taxe Foncière Non-Bâtie (TFNB)	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%	4,10%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) hors Orange	11,50%	11,50%	11,50%	11,50%	11,10%	10,20%	10,20%	10,20%
Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) Orange	7,65%	7,65%	7,65%	8,65%	9,63%	10,20%	10,20%	10,20%
Contribution Foncière des Entreprises (CFE) hors Orange	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%
Contribution Foncière des Entreprises (CFE) Orange	32,09%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%	35,12%

13) Principaux ratios :

Les ratios du CA 2020	Valeur	Moyennes nationales de la strate
1 - Dépenses réelles de fonctionnement / population	571 €	276 €
2 - Produit des impositions directes / population	286 €	283 €
3 - Recettes réelles de fonctionnement / population	672 €	329 €
4 - Dépenses d'équipement brut / population	182 €	74 €
5 - Encours de la dette / population	381 €	181 €
6 - DGF / population	89 €	51 €
7 - Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	28,51%	38,90%
8 - Dépenses de fonctionnement et remboursement de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	82,43%	89,50%
9 - Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	27,12%	22,40%
10 - Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	51,50%	55,00%

La valeur supérieure du ratio 1 s'explique par le retour important vers les communes par le biais des attributions de compensation et l'augmentation du chapitre des charges à caractère général dont le coût des ordures ménagères qui explose.

La valeur supérieure du ratio 3 vient du dynamisme de nos recettes malgré une fiscalité dans la moyenne de la strate (ration 2).

Le ratio 4 démontre un investissement supérieur aux autres communes de même strate.

Le ratio 5 indique une dette par habitant supérieure à la strate nationale mais qui reste contenue puisque le ratio de désendettement (voir plus haut) reste en deca des seuils d'alerte.

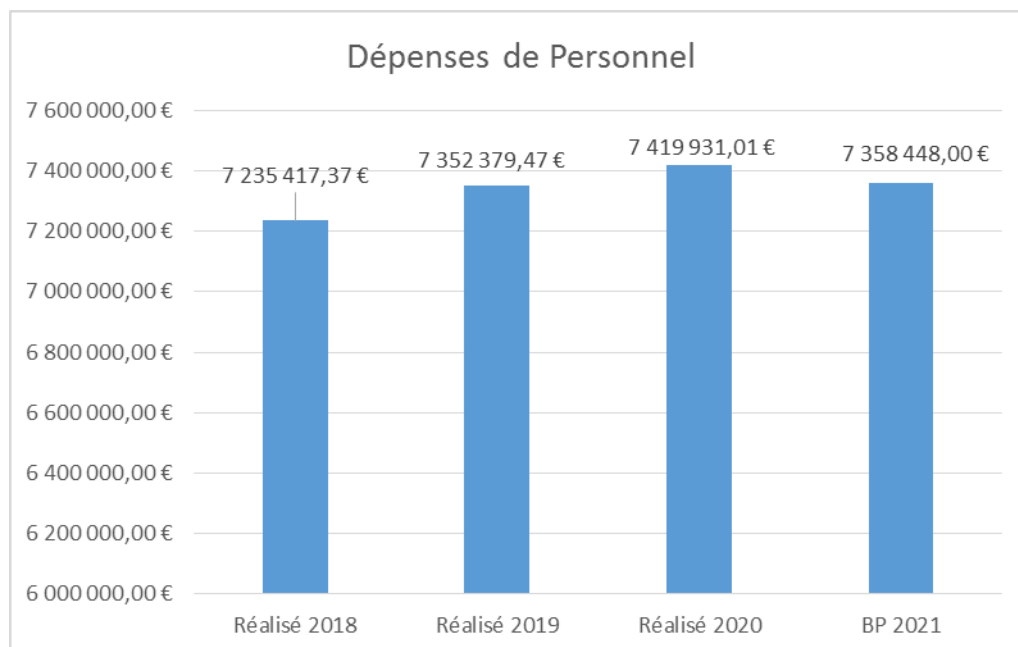
Le ratio 6 concernant la perception de la DGF est supérieur de 74,5 % à la moyenne de la strate essentiellement à cause de la non application des pénalités de l'état pour cause de manque de logement sociaux que certaines communes se voient appliquer.

Le ratio 7 démontre que les dépenses de personnels sont bien en deçà de la moyenne de la strate, preuve d'une bonne gestion en ressources humaines.

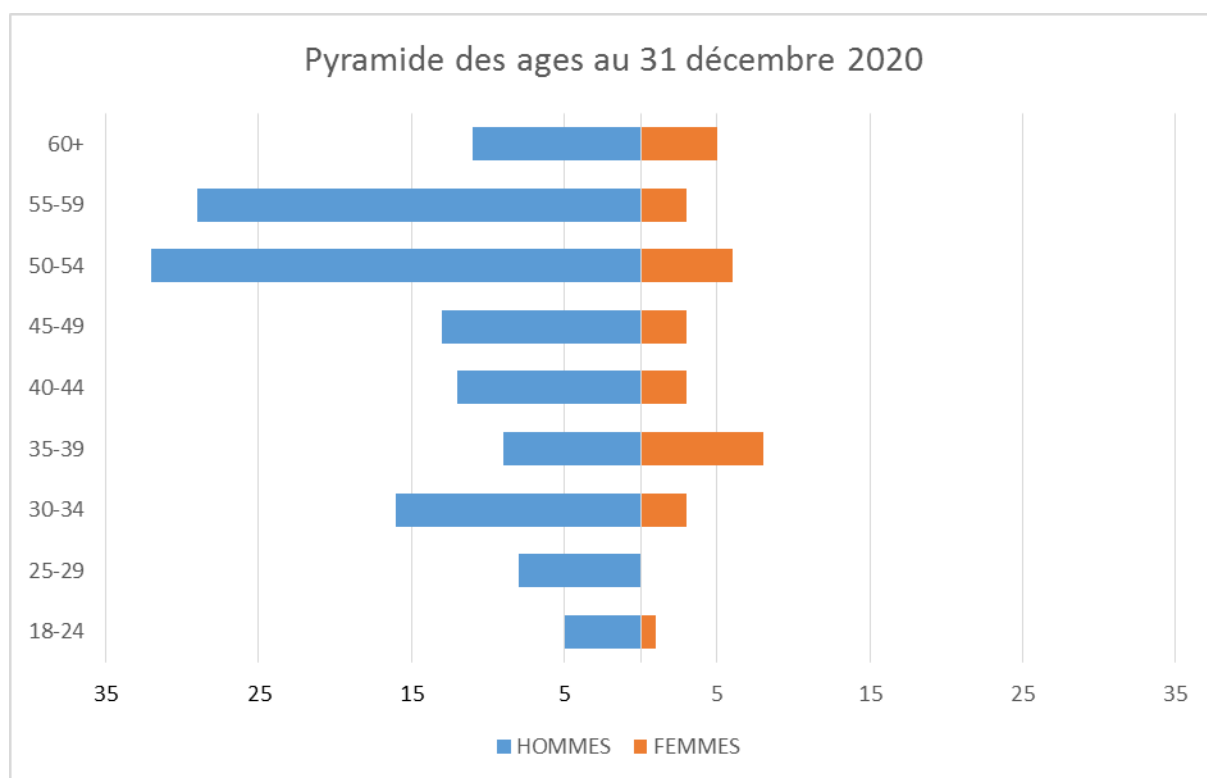
Le ratio 9 confirme que, malgré la crise COVID 19, nos travaux d'investissement ont été supérieurs à la moyenne de la strate.

14) Effectifs de la collectivité et charges de personnel :

La masse salariale a été de 7,42 M€ contre 7,35 M€ en 2019. Elle reste donc stable et traduit la volonté politique de ne pas faire exploser ce poste de dépenses obligatoires.



	EFFECTIFS POURVUS			
	A	B	C	TOTAL
Au 31/12/2018	12	18	159	189
Au 31/12/2019	10	16	146	172
Au 31/12/2020	10	14	141	165
Evolution 2019/2020				-3,48%



Les services de la CCPRO fonctionnent sur une base de 36,66 heures hebdomadaires, soit pour un temps complet 1607 heures.

La pyramide démontre que la population est vieillissante avec un âge moyen au sein de la collectivité de 46 ans.

CONCLUSION :

Une année 2020 en perte de vitesse à cause de la crise sanitaire et économique mais qui reste dans une bonne dynamique.

Les travaux sont restés dans la moyenne des dernières années à savoir 8 M€ démontrant ainsi la volonté d'investir pour notre territoire.

Malheureusement, nos épargnes ont considérablement baissées depuis 2018 jusqu'à atteindre aujourd'hui l'effet ciseaux (les dépenses de fonctionnement sont plus importantes que les recettes de fonctionnement. Il n'y a donc aucun autofinancement de dégagé).

Une réflexion devra être menée sur la définition d'un intérêt communautaire correspondant à nos besoins et sur l'émergence d'un nouveau pacte financier adapté à un territoire composé de cinq communes et non plus de sept communes.